



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Trouver une solution pour Ascométal

Question écrite n° 18570

Texte de la question

M. Fabien Roussel attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'industrie et de l'énergie, sur les menaces qui pèsent sur le pôle automobile d'Ascométal, après le retrait par le groupe italien Venete de son offre de reprise. Près de 600 emplois, répartis sur les sites d'Hagondange en Moselle, de Custines en Meurthe-et-Moselle et de celui du Marais, près de Saint-Etienne dans la Loire, sont concernés par cette décision. Le sidérurgiste italien a justifié son choix par le refus de l'actuel actionnaire d'Ascométal de prendre en charge les dépenses liées au désamiantage et au dépolluement. Or non seulement les salariés ne doivent pas subir les conséquences des actes de patrons qui refusent d'assumer leurs responsabilités environnementales et sanitaires, mais la France a besoin du savoir-faire de ces salariés d'Ascométal, pour la réalisation des aciers spéciaux et des pièces spécifiques destinés à son industrie automobile. Pour tenir l'objectif de la réindustrialisation, il est indispensable de sauvegarder des entreprises comme Ascométal. Une nationalisation temporaire des sites d'Hagondange, Custines et du Marais, permettrait, comme c'est le cas dans certains *länder* allemands, que l'État prenne le contrôle de l'entreprise, préserve les emplois et les savoir-faire, construise un nouveau projet avec les salariés et leurs représentants. Dans ce contexte, il demande de lui dire quelles mesures il compte mettre en œuvre pour assurer la pérennité du pôle automobile d'Ascométal.

Données clés

Auteur : [M. Fabien Roussel](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18570

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : [Industrie et énergie](#)

Ministère attributaire : [Industrie et énergie](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 juin 2024](#), page 4648

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)